

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /BÂTISSSES
Mme Anne-Marie VANPEVENAGE
Echevine de l'Aménagement du Territoire
Place du Conseil, 1
B-1070 BRUXELLES

V/réf. : ind. 46382
N/réf. : AVL/CC/AND-7.1/s.444
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : ANDERLECHT. Rue de la Petite Ile. Maintien du panneau publicitaire situé au pied du pont du chemin de fer.
(Correspondant : Monsieur Dielens)

En réponse à votre lettre du 13 octobre 2008 sous référence, réceptionnée le 20 octobre, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 29 octobre 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le maintien d'un panneau publicitaire situé au pied du pont du chemin de fer enjambant la rue de la Petite Ile et datant d'avant 1932. Il est situé à proximité du site de l'école des vétérinaires, classé, ainsi que dans une zone élargie.

Le panneau publicitaire de 36 m² tel qu'il est installé, sur un terrain bâti affecté principalement à de l'industrie, est conforme aux prescriptions du RRU (titre VI, chapitre III, section 1, article 19, 3°).

La Commission estime toutefois que la présence de ce dispositif n'est pas valorisant pour le pont de la rue de la Petite Ile devant lequel il est placé et qui constitue un ouvrage d'art de qualité.

Elle remarque également que cette rue, avec la rue des Deux Gares qui la prolonge, sont ponctuées de nombreux autres dispositifs publicitaires – 11 au total – et que cette abondance ne contribue pas non plus à mettre en valeur cet axe de pénétration dans la ville.

Par conséquent, **la Commission n'encourage pas le maintien de ce dispositif. Elle estime que l'image de cette entrée de ville et son traitement devrait faire l'objet d'une réflexion globale.**

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Françoise Cordier